



## Foreign Ownership, Control or Influence (FOCI)

### What is FOCI?

Foreign ownership control or influence (FOCI) is an evaluation of the degree of potential control, or influence that foreign interests can have over Canadian private organizations.

### Why is a FOCI required?

Public Services and Procurement Canada (PSPC) conducts FOCI evaluations to ensure the protection of sensitive information from unauthorized access which could compromise national security.

Canada's obligations and commitments to conduct FOCI assessments are referred to in the *IT Security Directive for the Control of COMSEC Material in the Canadian Private Sector (ITSD-6A)*, the *North Atlantic Treaty Organization (NATO) Directive*, and various International bilateral industrial security instruments between Canada and its foreign partners.

### When is a FOCI required?

A FOCI evaluation is necessary when the contracted work requires access to: NATO or foreign classified information, assets, or sites; or to COMSEC information and assets. A FOCI evaluation may also be required as an additional measure, when requested by the client department.

A FOCI determination is contract specific and remains valid for the duration of the contract as long as the degree of potential foreign control or influence of the private organization remains unchanged. Re-evaluations will be conducted when a new FOCI requirement is identified.

### What are the steps?

- PSPC reviews the Security Requirement Checklist (SRCL) to determine if a FOCI evaluation is required.
- PSPC sends the FOCI guidelines and questionnaire to the identified supplier.
- The supplier provides detailed information to the FOCI Office.
- PSPC consults with its security partners, determines the level of risk of FOCI and whether mitigation measures are necessary.
- Once the evaluation process is completed, the FOCI evaluation office advises the supplier, the client and the contracting authority of the determination.
- The supplier must report to PSPC any changes which could affect their FOCI status.

### How long is the process?

The process can take from **2 to 6 months or more** depending on the level of foreign involvement in the private organization and the complexity of the organizations' corporate/ownership structure. The response time of the organization in providing the required information is the driving factor in determining the timelines associated with the process.

### Contact us

If you have questions, concerns or you would like more information, you can contact us at the following email address:

[SSIEVALUATIONPCIE-.ISSFOCIEVALUATION@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:SSIEVALUATIONPCIE-.ISSFOCIEVALUATION@tpsgc-pwgsc.gc.ca)



## Participation, contrôle ou influence de l'étranger (PCIE)

### Qu'est-ce que la PCIE?

La participation, contrôle ou influence de l'étranger (PCIE) est une évaluation du degré de contrôle ou d'influence que les intérêts étrangers peuvent exercer sur les organisations privées canadiennes.

### Pourquoi une PCIE est-elle nécessaire?

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) effectue des évaluations de la PCIE afin d'assurer la protection des renseignements de nature délicate contre tout accès non autorisé pouvant mettre en péril la sécurité nationale.

Les obligations et les engagements du Canada à réaliser les évaluations de la PCIE sont énoncés dans la *Directive en matière de sécurité des TI sur le contrôle du matériel COMSEC au sein des entreprises du secteur privé canadien* (ITSD-6A), la *Directive de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)* et divers instruments internationaux bilatéraux de sécurité industrielle entre le Canada et ses partenaires étrangers.

### Quand faut-il effectuer une évaluation de la PCIE?

Une évaluation de la PCIE est nécessaire lorsque le travail sous contrat nécessite l'accès à : des renseignements classifiés, des biens ou des emplacements de l'OTAN ou d'entités étrangères; ou des renseignements et des biens COMSEC (sécurité des communications). Une évaluation de la PCIE peut également s'imposer comme précaution supplémentaire, à la demande du ministère client.

La décision relative à la PCIE dépend du contrat et demeure valide pour la durée du contrat, dans la mesure où le degré de contrôle ou d'influence potentiels de l'étranger exercés sur l'organisation privée demeure inchangé. Des réévaluations seront effectuées lorsqu'une nouvelle exigence de la PCIE est établie.

### Quelles sont les étapes?

- SPAC passe en revue la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) afin de déterminer si une évaluation de la PCIE s'impose.
- SPAC envoie au fournisseur désigné les lignes directrices et le questionnaire relatifs à la PCIE.
- Le fournisseur fournit des renseignements détaillés pour le bureau de la PCIE.
- SPAC consulte ses partenaires de sécurité, détermine le niveau de risque de la PCIE et si des mesures d'atténuation s'imposent.
- Une fois le processus d'évaluation terminé, le bureau d'évaluation de la PCIE informe le fournisseur, le client et l'autorité contractante de la décision.
- Le fournisseur doit signaler à SPAC toute modification pouvant avoir une incidence sur l'état de la PCIE.

### Combien de temps prend le processus?

Le processus peut prendre de **deux à six mois ou plus**, selon le niveau d'engagement de l'entité étrangère au sein de l'organisation privée et la complexité de la structure organisationnelle ou de participation de l'organisation. Le délai de réponse de l'organisation pour fournir les renseignements requis est le facteur déterminant des échéanciers associés au processus.

### Pour nous joindre

Si vous avez des questions ou des préoccupations ou si vous voulez en savoir plus, communiquez avec nous à l'adresse suivante :

[SSIEVALUATIONPCIE-.ISSPCIEEVALUATION@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:SSIEVALUATIONPCIE-.ISSPCIEEVALUATION@tpsgc-pwgsc.gc.ca)